

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2016 – 20 H 30

L'an deux mille seize, le mardi 22 mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de Bouleurs, convoqué le 14 mars 2016, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Bouleurs, sous la présidence de Madame Monique BOURDIER Maire.

Etaient présents : Mme BOURDIER Monique, M. CORROY Pierre, M. CORSANGE Aurélien, Mme FAVIER Josette, M. MEUNIER Dominique, M MOULLIER Jean-Claude, Mme NICOT Sophie, M. VALLEE Pascal.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. DUCLOS Marc, Mme LE QUERRE Nathalie, M. SIMOU Philippe, Mme ZABALIA Pascale (*pouvoir donné à Mme BOURDIER Monique*)

Secrétaire de séance : M. MEUNIER Dominique

Madame le Maire après s'être assuré que le compte rendu de la réunion du 22/01/2016 n'appelait pas de commentaire, déclare ouverte la séance.

En préambule elle souligne l'importance de cette réunion car le vote du budget constitue l'acte le plus important dans le déroulement et l'exercice du mandat pour l'année à venir et elle déplore le nombre d'élus absents (8 présents sur 15)

⇒ BUDGET LOGEMENT SOCIAUX

1) Vote du Compte Gestion 2015

Le compte de gestion, document de contrôle des encaissements et des paiements effectués au cours de l'exercice écoulé, est établi par le comptable du Trésor Public et fait état de la situation de l'exercice clos. Conformément aux dispositions de l'article L 1612-11 et L2131-31 du C.G.C.T., il doit être soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le compte de gestion justifie l'exécution du budget et à ce titre, présente des comptes en conformité avec les écritures du compte administratif soit :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Part affectée au 1068	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
EXPLOITATION	41 360,66 €	- 17 623,65 €	12 205,47 €	35 942,48 €
INVESTISSEMENT	- 17 623,65 €		4 936,76 €	- 12 686,89 €
TOTAL	23 737,01 €	-7 623,65 €	17 142,23 €	23 255,59 €

Vu l'article L2131-31 du C.G.C.T.,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 14,

Il est proposé au conseil municipal :

- De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier de Magny le Hongre et visé par Mme le Maire en tant qu'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part en ses résultats

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015,

Considérant que le compte de gestion est exact,

Le Conseil Municipal :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif du budget annexe logements sociaux 2015.

2) Vote du Compte administratif

Le compte administratif de l'exercice écoulé est dressé par le Maire, ordonnateur de la collectivité. Après examen du compte de gestion auquel il doit être conforme, il est présenté au conseil municipal et soumis à son approbation.

Vu le C.G.C.T. et notamment les articles 1612-12 et 2121-31

Vu l'instruction budgétaire et comptable

Vu le compte de gestion de l'exercice 2015 établi par le Trésorier de Magny-le-Hongre pour la commune de Bouleurs.

Vu le compte administratif 2015,

Après présentation du compte administratif, Monsieur Dominique MEUNIER est élu président de séance pour le vote du compte administratif de la commune de Bouleurs.

Aucune question n'étant soulevée, Madame le Maire, ne prenant pas part au vote, sort de la pièce.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous
- D'approuver le compte administratif 2015 et ses annexes

	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Part affectée au 1068	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de Clôture 2015
EXPLOITATION	41 360,66 €	- 17 623,65 €	12 205,47 €	35 942,48 €
INVESTISSEMENT	- 17 623,65 €		4 936,76 €	- 12 686,89 €
TOTAL	23 737,01 €	-7 623,65 €	17 142,23 €	23 255,59 €

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **et à l'unanimité**,

- constatent le solde cumulé à la fin de l'exercice 2015 : 23 255,59 €
- approuvent le compte administratif du budget annexe Logement

3) Affectation des résultats 2015

Le Conseil municipal, s'est réuni sous la présidence de Madame BOURDIER Monique.

- En Fonctionnement le résultat cumulé de l'exercice fait apparaître un excédent de **35 942,48€**
- En Investissement le résultat cumulé de l'exercice fait apparaître un déficit de **12 686,89 €**

Le Conseil municipal de Bouleurs, après en avoir délibéré et à l'unanimité **DECIDE** :

- De mettre en réserve au compte 1068 excédent capitalisé la somme de **12 686,89 €** pour couvrir le déficit d'investissement
- de reporter le résultat de clôture 2015 moins la réserve soit **23 255,59 €** à la section de fonctionnement recettes (compte 002)

4) Vote du Budget Unique 2016

Madame le Maire fait remarquer que le total des remboursements d'emprunts (intérêts + capital) s'élève à **17 585,90 €** pour 2016 à comparer avec les loyers : **20 241,48 €**. Ce budget doit pouvoir s'équilibrer encore longtemps, d'autant que les remboursements sont stables mais que les loyers sont réévalués chaque année.

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame BOURDIER Monique, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire concernant les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE par chapitres le budget unique Logement de la commune pour l'exercice 2016, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- **43 629,07 €** pour la Section de fonctionnement
- **40 730,85 €** pour la Section d'investissement

⇒ BUDGET ASSAINISSEMENT

a. Vote du Compte administratif 2015 et du Compte de gestion 2015

La dépense principale en section de fonctionnement est la dotation aux amortissements. Madame le Maire indique que la Commune doit amortir les deux stations et le réseau complet. Cela représente une somme de 82 448 € qui augmente à 84 035 € pour 2016.

En dépense de fonctionnement également, le reversement au budget communal de 40% des salaires des agents techniques qui entretiennent les stations, soit un coût de 39 203 €. Les autres dépenses sont : électricité, téléphone pour transmission automatique des données, carburants des tracteurs et 9 400 € d'entretien, réparations, contrats de maintenance des ouvrages.

Le besoin est donc de 135 000 € par an.

En recettes, la redevance d'assainissement de 1.30 €/m³ assure la recette principale qui est légèrement inférieure au montant de la dotation aux amortissements. S'y ajoute la dotation aux amortissements des subventions perçues (25 000 €) et une prime d'épuration en fonction des résultats de la station. En 2015, la commune n'a rien perçu mais versement en début 2016.

Le produit des taxes de branchement dépend du nombre de permis délivrés.

En investissement, la commune a réalisé en 2015 l'extension du réseau d'eau usée rue du Corbier (40 669 €) pour relier le hangar de la commune et a acquis un nouveau moto-réducteur et des sangles pour 1 285 €.

La commune rembourse deux prêts à 0% à l'Agence de Bassin pour 17 600 €/an.

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Dominique MEUNIER pour délibérer valablement. Madame le Maire sort de la pièce.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, constatent le solde cumulé à la fin de l'exercice 2015 :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
EXPLOITATION	201 224,43 €	- 77 411,18 €	123 813,25 €
INVESTISSEMENT	197 066,40 €	14 347,78 €	211 414,18 €
TOTAL	398 290,83 €	- 63 063,40 €	335 227,43 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe Assainissement 2015.

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015,
- Considérant que le compte de gestion est exact,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par les receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

b. Affectation des résultats 2015

Le Conseil municipal de Bouleurs, réuni sous la Présidence de Madame BOURDIER, constate :

- En Fonctionnement le résultat cumulé de l'exercice fait apparaître un excédent de **123 813,25 €**
- En Investissement le résultat cumulé de l'exercice fait apparaître un excédent de **211 414,18 €**

Le Conseil municipal de Bouleurs, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- **de reporter** le résultat de clôture 2015 de la section de fonctionnement au compte 002 soit **123 813,25 €**
- **de reporter** le résultat de clôture 2015 de la section d'investissement au compte 001 soit **211 414,18 €**

c. Vote du budget Assainissement 2016

Les dépenses et les recettes récurrentes sont reportées. En section d'investissement, excédentaire, Madame le Maire indique qu'un appel d'offre est en cours pour réviser le schéma directeur d'assainissement en mettant l'accent sur l'assainissement d'eau pluviale : le coût prévu pour les frais d'étude est de 9 190 HT (avec la tranche conditionnelle) et une somme en investissement pour les travaux qui seront à réaliser pour compléter le réseau d'eaux pluviales là où c'est nécessaire.

Elle précise que 3 bureaux d'études ont répondu et le choix s'est porté sur le Bureau Test Ingénierie ; l'étude va être lancée pour déterminer les travaux à réaliser et cela va permettre lors de la création d'autres lotissements de revoir notre règlement d'assainissement (limiter le débit d'eau – de l'améliorer) et cela va permettre de régler d'autres problèmes à Sarcy.

Il nous sera également possible d'imposer des mesures de rétention d'eau.

Délibération de vote du budget annexe d'assainissement 2016

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame BOURDIER Monique.

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement, sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **VOTE** par chapitres le budget annexe Assainissement de la commune pour l'exercice 2016, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- ⇒ **254 080,27 € pour la Section de fonctionnement**
- ⇒ **302 328,68 € pour la Section d'investissement**

Budget Principal de la commune

Présentation du Compte Administratif 2015

- ⇒ Mme le Maire explique les différences entre les sommes prévues et les dépenses réelles chapitre par chapitre. La plus forte hausse est due aux T.A.P. pour le paiement des intervenants extérieurs mais aussi en charge de personnel + **4 %** (+ 13 580 €) par rapport à 2014 en raison des TAP et de l'ALSH du mercredi après-midi et de la cantine du mercredi.

- ⇒ **En matière de Recettes**

Les dotations de péréquation, la *plupart du temps inconnues lors du vote du budget*, ont été plus importantes que prévues.

La taxe sur les terrains rendus constructibles apporte une recette supplémentaire qui compense la baisse de la Dotation Générale de l'Etat et sera affectée à l'investissement car c'est son objectif. **Elle rappelle aussi un** produit exceptionnel : le transfert de 100 000 € du budget Assainissement.

- ⇒ **Les dépenses d'investissement : les dépenses principales ont été les suivantes :**

Le cimetière a coûté TTC 329 778 € moins les 107 000 € de subvention (mais reste à réaliser 27 679 €) – le FCTVA à encaisser en 2016.

La vidéo protection : pour une dépense engagée de 59 757 € ttc, paiement partiel de 36 000 € - subvention sur le paiement partiel

L'enfouissement des lignes électriques et de F.T. au carrefour du cimetière pour 43 965 €
Mais aussi

- Achat de la parcelle en face de l'école pour 93 100 €
- Achat de panneaux dont radar pour 3 129 €
- Achat de matériel pour les espaces verts pour 2 812 €
- Matériel de bureau et informatique pour 12 670 €
(tableaux interactifs et câblage+ 1 ordi)
- Divers : 2 armoires pour l'école, un réfrigérateur-congélateur pour l'école, changement des serrures, les fresques sur les postes EDF pour 3 456 €
- Sondages et honoraires architecte pour construction école pour 18 569 €

Que peut-on dire sur le coût des services ?

- **Les TAP :** Déficitaire pour l'année 2015 -2016 : environ 2.18 €/ enfant / semaine si l'on compte 90 €/ an d'aide de l'Etat qui restent à percevoir (Aucun versement depuis mars 2015)
- **La garderie périscolaire :** déficitaire de 50 % . Il serait opportun de revoir la tarification. Elle fera l'objet d'un vote ultérieur.

- **La périscolaire du mercredi** est un service indispensable pour les familles qui n'ont pas d'autres solutions Elle a eu un coût de **14 825,35 €** pour 10 mois avec **8 834,90 €** de recettes des familles, soit 41 % de déficit.

Le prix de revient du repas est de **6,67 €** alors qu'il est facturé **4,40 €** aux familles.

1) Vote du Compte Gestion 2015

Le compte de gestion, document de contrôle des encaissements et des paiements effectués au cours de l'exercice écoulé, est établi par le comptable du Trésor Public et fait état de la situation de l'exercice clos.

Conformément aux dispositions de l'article L 1612-11 et L2131-31 du C.G.C.T., il doit être soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le compte de gestion justifie l'exécution du budget et à ce titre, présente des comptes en conformité avec les écritures du compte administratif soit :

	Résultat à la clôture 2014	part affectée à investissement 1068 n - 1	Résultat de l'exercice 2015	Intégration AFR	Résultat de clôture 2015
EXPLOITATION	666 980,52 €	- 429 786,09 €	407 490,11 €	8 548,61 €	653 233,15 €
INVESTISSEMENT	- 343 306,59 €		349 450,26 €	-5 176,27 €	967,40 €
TOTAL	323 673,93 €	- 429 786,09 €	756 940,37 €	3 372,34 €	654 200,55 €

Vu l'article L2131-31 du C.G.C.T.,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 14,

Il est proposé au conseil municipal de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier de Magny-le-Hongre et visé par Madame le Maire en tant qu'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part en ses résultats

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015,

Considérant que le compte de gestion est exact,

Le Conseil Municipal :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

2) Vote du Compte administratif 2015

Le compte administratif de l'exercice écoulé est dressé par le Maire, ordonnateur de la collectivité. Après examen du compte de gestion auquel il doit être conforme, il est présenté au conseil municipal et soumis à son approbation.

Vu le C.G.C.T. et notamment les articles 1612-12 et 2121-31

Vu l'instruction budgétaire et comptable

Vu le compte de gestion de l'exercice 2015 établi par le Trésorier de Magny le Hongre pour la commune de Bouleurs

Vu l'intégration de l'actif et du passif de l'A.F.R. (Association de remembrement dissoute) dans les comptes de la commune

Vu le compte administratif 2015,

Après présentation du compte administratif, Monsieur Dominique MEUNIER est élu président de séance pour le vote du compte administratif de la commune de Bouleurs. Madame le Maire, ne prenant pas part au vote, sort de la pièce. Il est proposé au conseil municipal :

- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous
- D'approuver le compte administratif 2015 et ses annexes

	Résultat à la clôture 2014	part affectée à l'investissement 1068 n - 1	Résultat de l'exercice 2015	Intégration AFR	Résultat de clôture 2015
EXPLOITATION	666 980,52 €	- 429 786,09 €	407 490,11 €	8 548,61 €	653 233,15 €
INVESTISSEMENT	-343 306,59 €		349 450,26 €	-5 176,27 €	967,40 €
TOTAL	323 673,93 €	- 429 786,09 €	756 940,37 €	3 372,34 €	654 200,55 €

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, constatent le solde cumulé à la fin de l'exercice 2015 : **654 200,55 €**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte administratif du Budget Communal 2015.

3) Affectation des résultats 2015

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame BOURDIER, constate :

- ✓ En Fonctionnement le résultat cumulé de l'exercice fait apparaître un excédent de **653 233,15 €**
- ✓ En Investissement le résultat cumulé de l'exercice fait apparaître un excédent de **967,40 €**
- ✓ Vu les restes à réaliser de l'année 2015 qui s'élèvent :
 - ⇒ A 58 278,98 € en recettes
 - ⇒ à 169 757,87 € en dépenses
 - ⇒ soit un solde négatif de **- 111 478,89 €**

Le Conseil municipal de Bouleurs, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** :

- de **mettre en réserve au compte 1068** cette somme, augmentée du résultat d'investissement, soit un montant total de **110 511,49 €**
- de reporter le résultat de clôture 2015 de la section de fonctionnement moins la réserve au compte 002 soit **542 721,66 €**
- De reporter le résultat de clôture 2015 en recette de la section d'investissement pour 967.40 € au compte 001 excédent reporté

4) Vote des taux communaux 2016

Compte-tenu du contexte économique Madame le Maire propose de ne pas alourdir la pression fiscale et de réaliser le budget 2016 avec des **taux communaux inchangés**.

Elle propose d'adapter nos actions aux possibilités financières. Après en avoir débattu, le conseil municipal décide de **conserver les taux inchangés**. Le Conseil Municipal **VOTE**, à l'unanimité, sans augmentation, **les taux communaux 2016** :

	Taux 2015 communaux	bases 2015	Taux 2016 communaux	Bases 2016 prévisionnelles	produit 2016 attendu
TH	11.46	1 470 000	11.46	1 543 000	176 827,80 €
FB	18.57	853 000	18.57	887 400	164 790,18 €
FNB	49.60	52 000	49.60	58 100	28 817,60 €
	Réalisé 2015	365 203,81 €		Total attendu	370 435,58 €

⇒ **Vote du Budget Unique 2016**

Les comptes 2031 (frais d'études) et 2033 (frais d'insertion) n'ont fait l'objet d'aucun mouvement. En effet, si ces sommes correspondent à des études suivies de travaux d'investissement, elles doivent être virées sur le compte d'immobilisation correspondant aux travaux auxquels elles se rattachent (compte 23 ou 21), c'est une opération d'ordre budgétaire.

Si les études ne sont pas suivies de travaux, elles doivent faire l'objet d'amortissements. Avant de voter le budget il convient de délibérer, à la demande du Trésor Public, sur la durée d'amortissement de l'étude de la MOUS : 1ère phase de diagnostic ayant coûté 10 000 €.

Cette étude est à l'arrêt depuis plusieurs années et la durée maximale d'amortissement est de 5 ans. Madame le Maire propose au conseil municipal d'amortir la totalité de la somme, soit 10 000 € sur une période de 5 ans.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide,

- D'amortir à compter de l'exercice 2016 - sur une durée de 5 ans - l'article 2031 soit 2000 € annuellement et de porter cette somme sur l'article 28031 en recette d'investissement et sur l'article 6811 en dépense de fonctionnement

En dépenses de Fonctionnement

Chapitre 11

Reconduction des dépenses courantes ; un effort doit être fait en chauffage et en téléphone. Le compte prestation de service continue à progresser car il y a plus d'intervenants extérieurs. Madame le Maire fait la proposition de transfert de participation aux cartes Imagin'R sur le budget du CCAS au titre de l'aide sociale facultative.

Chapitre 12

Hausse du compte 6411 Titulaire de 0.5 % en prévision de la revalorisation du point d'indice
Le poste d'un agent communal passe à temps plein pour disposer de deux personnes pour l'entretien des bâtiments communaux pendant les vacances

Chapitre 65

Reconduit dans les mêmes proportions.

Vote des subventions : 1 600 € dont 1 000 € attribués à

- Secours populaire : **300 €**
- Ass départementale des AC & PG Crécy : **200 €**

- Restos du cœur : 300 €
- Vaincre la mucoviscidose : 300 €

Recettes de fonctionnement

Les recettes des services sont reconduites avec prudence avec un vote des taux à l'identique : la revalorisation des bases apporte + 5 000 €.

Tout comme les dotations qui ont été estimées en l'absence de chiffres précis

Investissement 2016

▪ **Bâtiments et voirie**

Des travaux conséquents ont déjà été réalisés en février à l'école, mais commandés fin 2015 : réfection toiture de la classe maternelle construite en 1994 pour environ 30 000 € en réinjectant de l'isolation pulvérisée, après avoir vu l'état de l'isolation présente.

La reprise des canalisations des toilettes élémentaires qui se bouchaient en permanence : création d'une nouvelle canalisation et d'un regard pour améliorer la pente.

L'extension de l'école sera réalisée en 2016 – 2017 par la création de deux nouvelles classes. Un parking sera réalisé à l'arrière du bâtiment, réservé aux enseignants et au personnel communal, libérant ainsi une douzaine de places sur le parking principal.

Autre dépense importante, la voirie pour plus de 300 000 €: le Carrefour du cimetière (dernière opération du Contrat Triennal de Voirie subventionnée à 75 000€), le Chemin de Laître et la rue du Corbier

D'autres sommes sont provisionnées en cas de besoin aux chapitres 21 et 23.

Recettes d'investissement

La commune dispose de l'autofinancement dégagé, de la taxe d'aménagement attendue pour le lotissement, du fonds de compensation de la TVA sur les travaux réalisés en 2015, des subventions demandées et du reste de l'emprunt qu'il restait à faire venir, soit 185 000 € sur les 500 000 € demandés à la Caisse des Dépôts, au taux de 1.75 %.

VOTE DU BUDGET 2016

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame BOURDIER Monique après avoir entendu l'exposé du Maire concernant les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement,

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **VOTE** par chapitres le budget unique de la commune pour l'exercice 2016, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

⇒ **1 378 084,84 €** pour la Section de fonctionnement

⇒ **1 432 317,11 €** pour la Section d'investissement

Plus aucune question n'étant soulevée la séance est levée à 23 h.